

# Éditorial



**François Baroin**  
Président de l'AMF

## Clarifier les intentions

« *J'ai moi-même beaucoup appris de notre pays, aux côtés des maires* », a dit le président de la République dans le propos liminaire à sa conférence de presse concluant le grand débat. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'hommage enfin rendu aux maires. Leur action quotidienne contribue à faire vivre « *cet art si particulier d'être Français* » dont le chef de l'État a souhaité que nous retrouvions le chemin. Cette considération nouvelle s'est forgée dans l'épreuve de la contestation, où les maires ont montré à la fois qu'ils seraient toujours du côté de l'ordre républicain et toujours facilitateurs du dialogue.

Le temps est désormais à l'action concrète. Les déclarations d'intention, aussi bienveillantes soient-elles, doivent se confronter à la réalité et lever les ambiguïtés qui demeurent. Nous ne pouvons, par exemple, qu'approuver le souhait du président de remettre des agents de l'État sur le terrain. Mais, dans le même temps, les trésoreries continuent de fermer. Nous ne pouvons qu'approuver le renforcement de notre système éducatif, mais les conséquences finan-

**« La nouvelle étape de la décentralisation doit s'accompagner d'une clarification des moyens financiers. »**

cières pour les communes doivent aussi être prises en considération dans les projets de l'État.

L'annonce d'une nouvelle étape de la décentralisation répond à nos vœux : pour réussir, elle ne doit pas se faire dans la précipitation, ni interférer avec le calendrier des élections municipales. Et, surtout, elle doit s'accompagner d'une clarification des moyens financiers sur lesquels nous pouvons compter. Ainsi, le dossier de la compensation de la taxe d'habitation, qui représente un tiers de nos recettes fiscales, doit enfin s'ouvrir et le gouvernement doit dire ce qu'il veut faire. Cela n'a que trop duré et l'agenda est désormais très serré. Le débat autour d'un texte spécifique que l'on nous avait promis n'aura sans doute pas lieu. C'est au milieu de toutes les autres préoccupations de la loi de finances pour 2020 que ce dossier, capital pour nos moyens d'agir et aux multiples

conséquences sur l'ensemble de la fiscalité locale, sera traité dans un calendrier parlementaire surchargé. Nous resterons en tout cas déterminés pour préserver l'autonomie financière et fiscale des collectivités, et les moyens qui leur sont dévolus.